

Equi-Handi : partenariat entre professionnels équestres et professionnels institutionnels.

Poster présenté par la Commission Equi-Handi du Comité Régional d'Équitation de Bretagne, 5 bis, rue Waldeck Rousseau, 56 100 Lorient. Contact : Pdte de la commission : Valérie Nicolas (35valerie.nicolas@gmail.com)

Introduction

Lorsque le monde du cheval et celui des institutions spécialisées se rencontrent, le cas le plus courant est la mise en place d'une activité équestre dans un centre équestre proche de l'établissement. Le partenariat entre ces deux acteurs qui sera mis en œuvre permettra de répondre au mieux aux besoins des cavaliers, d'adapter l'activité selon le public et de définir les rôles de chacun.

1. Les différents cas de figures

Il existe différentes situations entre les professionnels équestres qui ont déjà une connaissance du handicap ou ceux pour qui c'est une découverte ; entre les professionnels institutionnels qui sont équitants ou non, les accompagnateurs qui sont réguliers ou occasionnels. Il s'agit de trouver des remédiations pour optimiser les relations de partenariat et faire en sorte que chacun soit acteur et investi.

2. Chacun son rôle

A partir des compétences de chaque professionnel, il est essentiel de définir le

rôle de chacun en amont, en aval et pendant l'activité équestre. Les professionnels ont une connaissance des cavaliers qu'ils accompagnent. Ils font le lien entre les objectifs des projets personnalisés et le projet d'activité, entre le quotidien et les situations rencontrées lors de l'activité. Les professionnels équestres ont une connaissance de leurs chevaux (notamment leurs caractères), et des ressentis/compétences qui sont en jeu lors des différentes situations équestres. Ils peuvent faire partager cette expérience, et enrichir celle des cavaliers.

Il ne s'agit pas ici d'une étude scientifique, mais d'un « guide » de bonnes pratiques basé sur des retours de situations concrètes, répondant au questionnement de ceux qui s'intéressent à la médiation équine : qu'est-ce qui est proposé dans les centres équestres pour les personnes en situation de handicap ou en difficulté d'adaptation ? Qu'est-ce que l'équitation dite « adaptée » ? et le lien/différence avec ce qu'on appelle équithérapie, médiation équine ou autre appellation ?

Remerciements

Remerciements au Comité Régional d'Équitation de Bretagne qui, par son engagement, laisse une place bienveillante à la commission equi-handi au sein des autres commissions techniques et sportives équestres.